

Quelques semis de blé ont été réalisés la semaine dernière. Nous ne reviendrons pas sur l'avantage des semis ultra précoces et LES inconvénients (!), mais sur les précautions à prendre en semis précoces. L'an passé beaucoup de producteurs ont obtenu leurs meilleurs rendements sur des semis de novembre, voire plus tardifs. Certes les années se suivent et ne se ressemblent pas, alors rappelons que les meilleurs dates de semis se situe statistiquement dans l'Oise entre le 10 et le 20 octobre. Le potentiel est maximum avec déjà quelques économies possibles sur de nombreux bioagresseurs (maladies, insectes, adventices) et risques physiologiques (gel, verse ...). Au 25 octobre on ne perd que quelques pourcents de potentiel avec des économies possibles encore plus conséquentes avec par exemple 2/3 de vulpins en moins.

BLE

Les pucerons sont toujours actifs

Dopés par les conditions climatiques exceptionnelles de la dernière campagne, les pucerons sont toujours très présents. Même s'il ne s'agit pas des mêmes espèces, on en observe couramment sur colza et repousses de céréales par exemple. Actuellement les repousses de blés semblent généralement peu touchées visuellement par les viroses (peut être en incubation), mais les repousses d'orge sont déjà bien malades notamment dans les chaumes de colza. Il y a donc certainement des réservoirs de virus. L'expérience de 2015-2016 remet un coup de projecteur sur ce risque, mais les conseils sont toujours valables et les même depuis de nombreuses années.

Stratégies pucerons selon les dates de semis

- Les semis précoces jusqu'au 5 octobre (voir le 10), doivent techniquement être protégés sur la semence, car le risque pucerons est important, on est quasi sûr d'intervenir en foliaire, et avec des solutions pas aussi efficaces qu'en traitement de semence. De plus, dans le sud de la Picardie, les semis très précoces peuvent être attaqués par psammotettix alienus (une cicadelle WL). Or ce ravageur peut être très nuisible en transmettant le virus des pieds chétifs, et il est très difficile à contrôler en foliaire. Il faut être équipé de pièges englués pour l'identifier, et intervenir très tôt, dès le stade 1 feuille si besoin.
- Les semis du 10 au 20 octobre sont gérables en foliaires en respectant bien le seuil de 10% de pieds colonisés ou présence pendant plus de 10 jours. Il faut être d'autant plus rigoureux que l'on sème tôt, à proximité de foyers, que les vols sont intenses et les pucerons potentiellement virulifères.
- Les semis postérieurs au 20 échappent généralement au risque, ce qui n'a pas été le cas l'an passé. En cas d'automne doux persistant, il peut être nécessaire de réaliser un nettoyage jusque entrée hiver ce qui avec le recul n'a pas été assez rappelé vu la faiblesse des niveaux d'infestation. L'hiver très doux qui a suivi a ainsi maintenu une activité dans de petits foyers qui se sont révélés au printemps.

Les plus grosses attaques de l'an passé sont néanmoins souvent le fait de parcelles à risque, sous protégées par rapport aux recommandations, et à proximité de foyers de pucerons (repousses, maïs vergers ...). Dans quelques parcelles semées très tôt la protection de semence a pu aussi « craquer » au-delà du stade début tallage.

Qualité de la semence

Il est encore temps de reprendre le message du 30 août décrivant notre méthode proposée pour ajuster la densité de semis en fonction du PMG et de la faculté germinative en même temps. Au vu des questions sur la qualité des semences fermières, ce test réalisé sur semence traitée, vous permettra de vous sécuriser sans être tenté de semer plus dense que nécessaire. La bonne densité c'est la densité qui permet d'obtenir ni plus ni moins de 500 talles à 3 feuilles / m² au stade épis 1 cm. En bonne terre, avec 5 talles par pieds en année moyenne pour un semis du 1^{er} octobre, 100 pieds suffisent et c'est encore trop si l'hiver est très doux et que l'on se retrouve avec 10 talles par pied. Les préconisations cherchent ensuite à évaluer le taux de pertes à la levée (condition de semis, qualité du terrage ...), le moindre tallage en semis retardé, en sol calcaire ou filtrant et surtout hydromorphe.

Variétés sensibles aux maladies à retarder

Pour les variétés sensibles à la rouille jaune, le retard de date de semis permet de limiter la pression à condition de semer en bonnes conditions. Il y a donc un intérêt en terme d'économies de fongicide.

Pour les variétés sensibles à la septoriose, il devient impératif de retarder la date de semis, car même si ce levier est moyennement efficace, il est important pour limiter la pression. En effet en 2015 on observait déjà 15% de souches MDR résistantes aux triazoles soit 0 à 30% selon les parcelles (Sce réseau performance). Vu la progression des souches depuis 5 ans, il ne serait pas surprenant d'avoir des parcelles à près de 50% cette année, surtout vu la pression maladie 2016 et les protections qui ont été appliquées. Or à ce niveau de résistance, les programmes fongicides habituels ne seront plus suffisants pour préserver le potentiel sur de fortes pressions. On commence à voir des essais dans lesquels les meilleurs résultats sont obtenus avec des bases tout chlorothalonil ; Retour dans les années 70. Hier les systèmes intégrés permettaient de limiter le recours aux intrants sans perte de rendement, aujourd'hui de plus en plus souvent ils permettent également de préserver les rendements comme solutions aux impasses techniques.

COLZA

La moitié des parcelles a dépassé le stade limite de sensibilité aux altises (3 feuilles) et parmi les moins avancées seules 1 sur 10 a atteint le seuil de nuisibilité de 80 % de pieds avec morsures et ¼ de la surface foliaire. Ça se voit ! Cela fait donc 5% de parcelles où une protection est à envisager. Attention lors de destructions de repousses de colza à proximité. Dans beaucoup de secteurs, les altises sont résistantes aux pyrèthres à quasi 100%, et un traitement inutile détruira les auxiliaires qui auraient pu contribuer à réguler naturellement la population.

Il est plus important de surveiller les pucerons. Dans le réseau de surveillance du territoire, 4 parcelles sur 10 ont atteint ou dépassé le seuil de 20% de pieds porteurs jusqu'au stade 6 feuilles. Utiliser [Suprême 20 SG](#) à 0,25 kg/ha. Attention dose homologuée sur pucerons, 0,2 Kg/ha sur coléoptères.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 27 septembre 2016 (BSV N°3), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémerlyck, B. Schmitt, F.Vigneron, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.